

FICHE ACTION FORMATION

(TP – ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE)

DESCRIPTION

- Le TP ECSR permet aux conducteurs expérimentés d'accéder aux compétences nécessaires pour enseigner la conduite des véhicules à moteurs légers (catégories B1 et B).

PUBLIC CONCERNÉ

- Salariés ou demandeurs d'emploi souhaitant se former ou valider leurs compétences à la fonction d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRE

- Être titulaire du permis B en cours de validité.
- Avoir participé à une évaluation de positionnement.
- Savoir lire et écrire la langue française.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

CCP1 – Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur :

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation ;
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière ;
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger ;
- Évaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants ;
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage ;
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier ;
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.

CCP2 – Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement :

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation ;
- Construire et préparer une action de sensibilisation ;
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement ;
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

PROGRAMME ET CONTENU

- Cf annexe « programme de formation ».

DURÉE, EFFECTIFS ET MODALITÉS

- 910 heures en centre (hors session de validation).
- 280 heures en entreprise.
- Entre 8 et 16 participants.
- Formation en présentiel.

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

MOYENS HUMAINS

- Formateurs titulaires du BAFM (Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs) ou du TFP FMESR (Titre à Finalité Professionnelle Formateur aux Métiers de l'Education et de la Sécurité Routières).
- Sous conditions d'expérience et de compétences :
 - Enseignants de la conduite ;
 - Stagiaires du TFP FMESR ;
 - Intervenants extérieurs (compétences spécialisées).

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCES

- Après avoir satisfait aux prérequis, 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.
- Merci de nous contacter par téléphone ou mail pour plus d'informations sur les modalités d'inscription, ou sur notre site internet <https://www.cefort-formation.fr>.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives et participatives.
- Alternance d'apports théoriques, de mise en pratique et de vérifications des compétences acquises/en cours d'acquisition (étude de cas, audit de conduite, maniabilité du véhicule, conduite sur route, simulation de leçon hors et en circulation)

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Livret d'évaluations passées en cours de formation.
- Certificat de réalisation et attestation de fin de formation.

VALIDATION

- Examen de niveau 5 (Bac+2).
- Validation par un jury composé de deux professionnels.

SANCTION VISÉE

- Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière.
- Formation éligible au CPF (RNCP 35329).
- Formacode : 31802 / Code NSF : 311u / ROME : K2110

- Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION.
- Enregistrement de la certification : 29/04/2021.
- Date de fin d'échéance : 28/04/2026.
- <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35329/> pour plus de renseignements.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques. Nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap et à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation afin d'analyser vos besoins spécifiques.
- Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. Le cas échéant, nous vous accompagnerons pour vous mettre en relation avec d'autres acteurs.

DÉBOUCHÉS ET SUITE DE PARCOURS

- Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement : les établissements privés d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, les établissements associatifs d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.
- Passage des CCS « groupe-lourd » et/ou « deux-roues ».

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
- Coordinateur d'enseignants.

INDICATEURS DE RESULTATS

- Les indicateurs de résultats de cette formation (nombre de stagiaires, taux de satisfaction, taux de présentation, taux de réussite, taux d'abandon, taux d'insertion...) sont diffusés sur des supports spécifiques.